

ARBITRAGE

ENTRE

Conseil scolaire de district catholique Centre-Sud,

Employeur,

- et -

**Fédération des enseignantes-enseignants des écoles secondaires de l'Ontario,
District 32, Unité 64,**

Syndicat

DEVANT: Michael Bendel, arbitre

ONT COMPARU : Pour le syndicat :

Me Robert Whillans
Angèle Lacroix, Présidente
Marc Robillard

Pour l'employeur :

Me R. Paul Marshall
Vincent Nguyen Van Mai, Chef administratif, Ressources humaines
Gabriel Bérard, Directeur adjoint, Services administratifs, Ressources humaines

L'audience s'est tenue à Toronto, Ontario, le 12 janvier, le 18 février et le 1^{er} mars 2016.

SENTENCE ARBITRALE

Dans un grief daté du 2 novembre 2015, Madame X, aide-enseignante, conteste le refus de l'employeur de lui accorder un congé sans traitement de quatre jours qu'elle désire prendre à la fin du mois de mars 2016.

Étant donné que les parties veulent obtenir une décision de ma part avant la date du congé prévu, elles m'ont demandé de rendre, le plus tôt possible, une sentence dans laquelle j'énoncerais le résultat, et de leur faire part des motifs de la décision en temps voulu.

Pour les motifs que je communiquerai aux parties sous peu, j'ai décidé de rejeter le grief.

FAIT à Thornhill, Ontario, ce 3^e jour de mars 2016.



Michael Bendel,
arbitre